



Annulation avenant contrat assurance deces

Par **philippe**, le **03/05/2009** à **18:51**

Bonjour,rnrnrnmon épouse et moi même avons souscrit une assurance deces bien avant que son etat de santé "se degrade".rnrnrnmon epouse s'est rendue (à ma demande) à la banque uniquement pour obtenir une Proposition afin de diminuer mon capital garanti et l'etudier ensemble par la suite.rnrnapres cette proposition, la conseillere lui a conseillé de reduire par la même occasion son capital, pretextant que l'on etait déjà assuré par d'autres assurances ...rnrnrnmon epouse etant sur place, signe l'avenant à son contrat.rnau fil de la conversation, mon epouse lui parle de son etat de santé (invalidité, traitement, travail à mi temps)rnQue mon epouse n'ai pas eue la lucidité d'évaluer ce qu'elle faisait et signait,je le conçois, mais je ne comprends pas qu'a ce moment, la conseillere (apparaissant au dire de mon epouse) : "embarrassé" , ne modifia en rien son : "conseil"rnrau passage, celle ci lui propose de souscrire un PEL ...rnrn"ce malentendu" s'est passé il y a 10 jours.rnrnMon epouse voulant se retracter , a contacté la conseillere qui lui signifie cette fois que l'on ne peut malheureusement plus annuler l'avenant au contrat.rnrnrnas t'on recours ?rnrnmerci